



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 170

Décision Modificative n°2013/1 du Port de Plaisance « Charles Ornano ».

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le projet de Décision Modificative n°1 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles-Ornano pour l'année 2013 vous est soumis pour approbation. Cette décision modificative prévoit :

- en recettes d'investissement, chapitre 13 article 1322, une inscription budgétaire correspondant à la subvention d'équipement obtenue auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et concernant les travaux de la jetée du Marconajo.
- en dépenses d'investissement, chapitre 23 article 2313, des crédits complémentaires pour la réalisation de travaux d'agencements et d'amélioration.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 23	Travaux agencements	115 350 €	Chap. 13	Subvention d'équipement CTC	115 350 €
Total Dépenses		115 350 €	Total Recettes		115 350 €

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n° 1 de la régie du port de plaisance qu'il vous est demandé de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, le vote du budget primitif 2013 intervenu le 19 décembre 2012 (délibération n° 2012/289)
Considérant l'avis de la commission municipale compétente en date du 21 juin 2013,

ADOPTE

Par 32 voix pour

Et 3 abstentions (MM. Ferrara- Laudato- Sbraggia-)

La décision modificative n°1 de l'exercice 2013 du budget du port de plaisance Charles-Ornano, telle que précisée dans le document annexé.

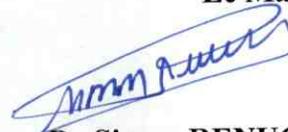
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Le Maire,



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013